



## ARRÊTÉ

modifiant l'orthographe du lieu dit et du chemin de Majonne en "Mogecanne" sur la commune de Bellevue.

du 29 mai 1959

## LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la réclamation de Monsieur Louis Comisetti demandant de changer l'orthographe du lieu dit et du chemin de Majonne en "Mogecanne";

vu le préavis favorable du service des Archives d'Etat, en date du 26 mai 1959, pour le rétablissement du nom de "Mogecanne", conformément aux indications figurant sur les anciens plans cadastraux dressés entre 1773 et 1784;

vu le règlement sur la désignation des artères du 9 octobre 1931,

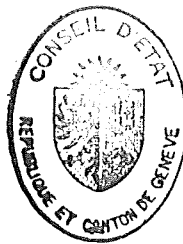
## ARRÊTÉ :

L'arrêté du 28 avril 1959, concernant la nouvelle dénomination du chemin de Majonne, est rapporté et ce chemin reçoit le nom de "chemin de Mogecanne".

\*\*\*

## Communiqué à :

|          |       |
|----------|-------|
| Travaux  | 8 ex. |
| Sautier  | 1 ex. |
| Archives | 1 ex. |



Certifié conforme  
Le chancelier d'Etat :

*F. Combal*